
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A VILLE-DU-PONT – LE 04 FEVRIER 2019**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mmes S. BILLEREY et C. BIROST, et Ms G. CHEVENEMENT, P. COMBE, J-M. PUJOL, D. SALOMON qui sont excusés. M. C. VIEILLE remplace M. F. TYRODE et M. L. BENMEHAL remplace M. G. MAGNIN-FEYSOT

I – PRESENTATION DE PROJETS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

En préambule à la réunion, Mme la Présidente présente Ms VIENOT, BILLOT et NICOLET qui ont engagés une réflexion à l'échelle des Clubs de Football du secteur pour se doter de structures communes davantage adaptées aux pratiques locales, allant de l'initiation des plus jeunes à l'accueil de matches régionaux. Plus de 700 licenciés sont ainsi recensés

Elle rappelle qu'à l'issue d'une première rencontre en date du 28 décembre dernier, il a semblé souhaitable d'exposer ce projet à l'ensemble des élus communautaires, au regard d'une vocation intercommunale possible.

Elle leur cède donc la parole, pour présenter les deux projets émergents :

- D'une part, la création d'une structure couverture dédiée à la pratique des sports de ballon notamment en hiver. Son implantation à Arc-sous-Cicon vise à répartir géographiquement les équipements et à utiliser l'infrastructure existante, à savoir les sanitaires. Sachant qu'il ne s'agira pas pour autant d'un Gymnase et de toute la structure inhérente.

- D'autre part, la création d'un terrain de type synthétique vraisemblablement sur Gilley, afin de profiter aussi des équipements existants et limiter ainsi les coûts.

Ces derniers sont estimés à un coût global d'environ un million d'Euros, sur la base d'une pré-réflexion.

A l'issue de la présentation, certains élus souhaitent des précisions quant aux choix de localisation et coûts des équipements, ainsi que la possible polyvalence d'une structure couverte. M.G. MARGUET confirme que les besoins de structure sont réels en terme d'activités sportives.

Pour terminer, Mme JOLIOT précise que la Communauté de Communes ne pourra intervenir que si ces équipements revêtent un caractère communautaire, et que le Fonctionnement sera toujours à la charge des Acteurs locaux, à l'instar du Stade de Biathlon.

A ce propos, un consensus se dégage sur l'intérêt communautaire d'un tel projet, susceptible de mobiliser des fonds publics, y compris les crédits du Département sur le Volet A de notre Contrat de Territoire

Néanmoins, M. DEGRIBALDI regrette que la solidarité ne se manifeste pour l'instant que sur le plan sportif et qu'il y ait tant de difficulté à œuvrer en commun pour des enjeux futurs, tel l'Eau potable !

II - DEBAT PREALABLE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La réunion se poursuit, en abordant le Débat Préalable d'Orientation Budgétaire. Ce dernier est l'occasion est de connaître l'état des Finances et d'envisager les Investissements futurs. Les concours financiers de l'Etat devraient par ailleurs se stabiliser.

A cet égard, Mme JOLIOT rappelle que l'Année 2019 est une année charnière avant le renouvellement des Exécutifs l'an prochain et que de nombreux projets devraient se concrétiser, impliquant ainsi d'importantes inscriptions budgétaires. D'un point de vue général, les finances de la Communauté de Communes sont plutôt saines, puisque les résultats de l'Exercice sont largement positifs, à l'exception du Budget principal pour le Fonctionnement.

⇒ La situation financière et Comptable de la Collectivité

Concernant les deux Budgets-annexes qui représentent l'essentiel de nos crédits pour un montant cumulé d'environ un million d'€uros de Dépenses. Ces derniers tendent à l'équilibre, par les redevances perçues auprès des usagers

- S'agissant du Budget-Annexe O.M. : Sa structure ne varie pas et se limite aux frais d'exploitation de Collecte et Traitement des Déchets assurée respectivement par le SMCOM et PREVAL

A noter pour 2019 le maintien des Tarifs, mais désormais 12 levées annuelles sont comprises dans le forfait

Les Chiffres de 2017 :

- Dépenses d'Exploitation : 615 994.93 € - Recettes d'Exploitation : 645 992.87 €
Soit un résultat positif de 43 229 €, qui doit néanmoins être minoré puisque l'Appel de Fonds de décembre 2018 est décalé sur 2019

- S'agissant du Budget-Annexe Assainissement : Bien que les frais d'exploitation des Stations d'Épuration soient financées par les contributions des Usagers, y compris les Agroalimentaires, il convient de prévoir une augmentation d'environ 15 % de la Section de Fonctionnement. Ceci s'explique par le volume de charges polluantes à traiter

A propos des Investissements programmés depuis plusieurs années, la Consultation d'entreprises pour la S.T.E.P de Ville-du-Pont s'achèvera à la mi-mars avec un début possible des travaux en septembre et celle, relative à la S.T.E.P de Arc-sous-Cicon est sur le point de se finaliser.

Il convient de programmer environ 150 000 €, avec un Emprunt d'équilibre si nécessaire, en fonction de l'avancement des travaux

Les Chiffres de 2017 :

- Dépenses d'Exploitation : 393 000.79 € - Recettes d'Exploitation : 421 181.30 €
Soit un excédent global de 257 040.81 €
- Dépenses d'Investissement : 149 950.80 € - Recettes d'Investissement : 138 586.74 €
Soit un déficit global de 52 459.621 € (autofinancement Etudes des STEP)

Pour ce qui est du Budget principal : Il n'y a guère de modification par rapport à l'exercice précédent. Cependant, un point particulier est consacré au Chapitre des Contributions intercommunales qui représentent presque 50 % de la Section de Fonctionnement et qui progressent régulièrement, un détail des subventions aux associations est présenté.

Mme JOLIOT précise que la part des Amortissements reste importante : 293 732 €, compte-tenu du volume de Fonds de Concours, qui n'ont pas de contreparties en recettes, et qui par conséquent déséquilibre la Section de Fonctionnement, au profit de l'Investissement.

La structure des Recettes ne connaît pas non plus de modifications particulières, sachant que la part des Recettes fiscales progresse, mais l'écart avec la D.G.F. se creuse. Pour mémoire, le Produit fiscal de 2018 s'élève à la somme de 314 645 € et la D.G.F. à 142 000.00 €.

L'Assemblée ne souhaite pas augmenter les taux de fiscalité, sachant que la marge de manœuvre est relativement réduite.

A ce propos, cette dernière interroge M. Al GIRARDET quant à l'avancement du projet éolien, dans la mesure où ce sujet présente un intérêt non négligeable en terme de fiscalité.

Les Chiffres de 2017

- Dépenses d'Exploitation : 775 795.02 €	- Recettes d'Exploitation : 750 510.88 €
Soit un excédent global de 646 962.95 €	
- Dépenses d'investissement : 307 862.63 €	- Recettes d'investissement : 353 518.45 €
Soit un excédent global de 227 861.07 €	

⇒ Les Perspectives d'Investissement pour 2019

A ce propos, Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes conserve une marge d'Autofinancement relativement importante et que les capacités d'Emprunt restent presque intactes.

Ainsi, les Inscriptions budgétaires suivantes sont évoquées :

- ❶ La clôture de la Programmation des Fonds de Concours de la programmation 2014-2017 pour un montant d'environ 40 000 €
Suite à la discussion et compte-tenu des besoins recensés en terme de Petite enfance sur le secteur, il est proposé d'abonder forfaitairement à hauteur de 10 000 € aux projets émergents en ce domaine
- ❷ La poursuite du Programme de Recherche en Eau sur le secteur Entreroches / Grotte de la Cheminée avec l'engagement d'une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée au Cabinet CIRESA, pour 20 000 €
- ❸ La finalisation des travaux de la piste de Ski Roue sur le Stade de Biathlon, qui s'est trouvée décalée suite au dépôt d'un Permis d'Aménager. Le résultat de la consultation d'entreprises est arrêté à la somme de 205 118 € HT et financé à hauteur de 80 %. Reste à déterminer la part au titre de c@p25
- ❹ La réalisation des travaux d'aménagement des locaux de la Gendarmerie de Montbenoit pour la création de logements de G.A.V. En contrepartie, l'Etat majorerait le loyer initial de 6 % par an, soit environ 4 100 €. Cette somme permettant par ailleurs de rembourser un Emprunt d'environ 200 000 €
- ❺ L'inscription des Travaux de l'Abbaye de Montbenoit, au titre de la mission de maîtrise d'Ouvrage déléguée à hauteur de 220 000 en Dépenses / Recettes

Pour conclure, et au regard de la Compétence Développement économique désormais dévolue aux E.P.C.I., le principe d'une aide financière, en faveur des Entreprises est acté. Reste en arrêter les conditions d'éligibilité ainsi que le montant ; Aide de Fonctionnement ou Investissement ?

III – PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Depuis plusieurs années, la Loi NOTRe entraîne la modification des Compétences des Communautés de Communes et il s'avère que nos statuts ne sont pas conformes à la rédaction de l'article L 5214-16 du C.G.C.T., notamment concernant l'exercice des compétences optionnelles

De plus, la prise de Compétence Assainissement doit y figurer implicitement ainsi que les 2 projets sportifs à vocation intercommunale, susceptibles de se réaliser
La Compétence Développement économique doit par ailleurs être précisée et explicitée
Une version revue et mise à jour sera donc proposée lors du prochain Conseil communautaire et soumise ensuite à l'aval des Conseils municipaux

IV – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

⇒ **Validation de l'Aide aux premiers secours** – Sites nordique : Ce projet ayant été évoqué lors du dernier Conseil communautaire, le principe d'une Aide forfaitaire de 2 000 € par site est acté afin de disposer d'un matériel de secours conforme à la Réglementation.

M. G. MARGUET en profite pour rappeler la motion de soutien au service des Urgences de Pontarlier que chaque Conseil municipal peut soutenir.

Présentation et Vote du Budget 2019 :
samedi 09 mars 2019 à 10 H à Gilley : Salle Paulette DONZEL